

# ASSOCIATION DES MAIRES DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

<p style="text-align: center;"><b>CALENDRIER</b> <b>ELECTIONS AU 1<sup>ER</sup> COMITE SYNDICAL</b> <b>DE L'AGENCE TERRITORIALE D'INGENIERIE PUBLIQUE</b> <b>SCRUTIN 2015</b></p>
---

PERIODE	ACTION
<b>Le 25 avril 2015</b>	Envoi aux membres fondateurs du modèle de délibération, du courrier d'information de l'association des maires du règlement d'élection des membres du 1 <sup>er</sup> Comité syndical.
<b>Du 25 avril au 29 mai 2015</b>	Adoption des délibérations <b>concordantes par</b> les membres fondateurs, indiquant le <b>nom de l'électeur</b> (maire, président...) pour la collectivité appelé à voter pour une liste des délégués au sein du comité syndical, et susceptible d'être candidat sur la liste présentée par l'association des maires ou autre.
<b>Vers le 1<sup>er</sup> juillet 2015</b>	Publication de l'arrêté préfectoral de création de l'Agence territoriale d'ingénierie publique, approuvant les statuts et l'annexe.
<b>Lundi 20 juillet 2015</b> (horaires de 9 h à 12 h & de 14 h à 17 h)	Date limite de dépôt des listes de candidatures au siège de l'Association des maires – Hôtel du Département, place du Quartier Blanc à Strasbourg 67964 Strasbourg Cedex – (bureau 2334B ou 2437 B)
<b>Vendredi 24 juillet 2015</b> (horaires de 9 h à 12 h & de 14 h à 17 h)	Date limite de dépôt du matériel électoral (bulletins de vote, et le cas échéant profession de foi par la tête de liste (ou son mandataire) au siège de l'Association des maires – Hôtel du Département, place du Quartier Blanc à Strasbourg - (bureau 2334B ou 2437 B)
<b>Lundi 27 juillet 2015</b>	Mise sous pli et envoi du matériel de vote aux électeurs (collège des communes et collège des groupements de collectivités et établissements publics)
<b>A partir du mardi 28 juillet 2015</b>	Dès réception du matériel de vote, début du vote par correspondance à envoyer à : Association des maires – Hôtel du Département, place du Quartier Blanc à Strasbourg – en précisant « Election du Comité syndical de l'Agence territoriale d'ingénierie publique » et le Collège électoral concerné. Courrier avec Nom, prénom de l'électeur et signature.
<b>Vendredi 28 août 2015 24 H 00</b>	Date limite d'envoi des votes par correspondance. Cachet de la poste faisant foi.
<b>Jeudi 3 septembre 2015</b>	Dépouillement des votes et proclamation des résultats
<b>Lundi 14 septembre 2015</b>	Installation du Comité syndical de l'Agence territoriale d'ingénierie publique